

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 23 septembre 2015****Feuillet : 2015/09/23****Page 1**

Le vingt trois septembre deux mille quinze, à dix huit heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Georges TINET, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 16 septembre 2015.

PRESENTS : M. TINET Georges, M. PLAZANET Jérôme, Mme GUERREIRO Danielle, M. VALLADE Alain, Mme GRAVA Florence, M. LAMOUREUX Jean-François, M. VIVIER Pierre, M. DETRE Yannick, M. RIOS Philippe, M. FALQUE Jean-Louis, Mme DUCHER Fabienne, M. BONNAFOUX Daniel.

PROCURATIONS : Mme SIVIGNON Jacqueline à TINET Georges, Mme BUCINA Natacha à GRAVA Florence, Mme REDONDIE Sandrine à VIVIER Pierre, M. BOUYGES Serge à GUERREIRO Danielle, Mme PRESNEAU Arlette à VALLADE Alain, Mme NITKOWSKI Céline à PLAZANET Jérôme, Mme MARIANY Marie-Line à DUCHER Fabienne.

ABSENTS : Mme SIVIGNON Jacqueline, Mme BUCINA Natacha, Mme REDONDIE Sandrine, M. BOUYGES Serge, Mme PRESNEAU Arlette, Mme NITKOWSKI Céline, Mme MARIANY Marie-Line.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 19, il a été procédé conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Alain VALLADE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Lecture faite, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Cette séance comporte :

12 délibérations établies sur 9 pages

Délégations du Maire :

Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal que, sur la base de la délibération du 28 mars 2014 lui confiant certaines délégations :

Il n'a pas exercé le droit de préemption suite à déclaration d'intention d'aliéner sur la vente de la parcelle cadastrée :

Section AT	n°288, 289 et 290 de POUILLEN Damien et HAULT Charline ;
Section AZ	n°357, 367, 499, 501 et 502 de BALDO Da rio ;
Section AT	n°215 et 216 de ALONSO Marguerite et KU KOVICI Danielle ;
Section AV	n°75 de LAFARGE Liliane ;
Section BC	n°121 de THIVRIER Christiane ;
Section BC	n°519 de DAVANT Marie-Thérèse.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 23 septembre 2015****Feuillet : 2015/09/23****Page 2**

TRAVAUX – AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE***Délibération n°2015/09/23/01***

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

A compter de cette date, et avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public (ERP) et les Installations Ouvertes au Public (IOP) ont désormais la possibilité, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Agenda d'Accessibilité Programmée permet à tout gestionnaire/propriétaire d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 1^{er} janvier 2015.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé (jusqu'à 3 ans), de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé avant le 27 septembre 2015 aux services de l'Etat.

La commune d'Auzat – La Combelle s'est engagée à rendre accessible l'ensemble des bâtiments et I.O.P. communaux.

La commune d'Auzat-La Combelle va élaborer un Agenda d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux à tous.

Cet agenda va comporter un descriptif du bâtiment, les autorisations de travaux, les éventuelles demandes de dérogation, le phasage annuel des travaux et leurs financements.

Cet agenda sera déposé aux services de l'Etat avant le 27 septembre 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'élaboration d'un agenda d'accessibilité pour finir de mettre en conformité ses locaux ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à présenter la demande de validation de l'agenda.

TRAVAUX – AMENAGEMENT DE SECURITE RUE GERMINAL***Délibération n°2015/09/23/02***

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les devis établis par les trois entreprises sur quatre consultées pour l'aménagement de sécurité rue Germinal à la Combelle.

Il propose de retenir l'entreprise CHEVALIER pour un montant H.T. de 17 990,00 € qui présente l'offre la plus économique pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les travaux à l'entreprise CHEVALIER pour un montant H.T. de 17 990,00 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire :
 - à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
 - à viser tous documents administratifs et comptables s'y rapportant.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 23 septembre 2015**Feuillet : 2015/09/23**Page 3***TRAVAUX – CHAUDIERES DES LOGEMENTS DE LA RESIDENCE EMILE ZOLA*****Délibération n°2015/09/23/03***

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les devis établis par les trois entreprises consultées pour le remplacement des cinq chaudières à gaz de la résidence Emile Zola.

Il propose de retenir l'entreprise MERCIER pour un montant H.T. de 5 974,60 € qui présente l'offre la plus économique pour la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'attribuer les travaux à l'entreprise MERCIER pour un montant H.T. de 5 974,60 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire :
 - à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet ;
 - à viser tous documents administratifs et comptables s'y rapportant.

AUTRES TYPES DE CONTRATS : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM DANS LE VILLAGE D'AUBIAT***Délibération n°2015/09/23/04***

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, auquel la Commune est adhérente.

En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux Télécom signée le 07 juin 2005 entre le S.I.E.G., le Conseil Général et France Télécom, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la sur largeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 11 188,80 € TTC,
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG,
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à l'opération, réalisées par le SIEG en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 16 800,00 € TTC à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services de France Télécom.
- France Télécom réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
- Le Conseil Général subventionne à hauteur de 30% du coût TTC, le coût restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom en coordination avec les réseaux électriques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1°) d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau Télécom présenté par le Maire,

2°) de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 11 188,80 € TTC (1),

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 23 septembre 2015****Feuillet : 2015/09/23****Page 4**

3) de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au SIEG du Puy-de-Dôme.

4) de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 16 800 € TTC (2) et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du SIEG.

5) de solliciter l'aide du Conseil Général à hauteur de 30% du coût TTC des dépenses restant à la charge de la Commune pour l'enfouissement du réseau Télécom soit (11 188,80 € (1) + 16 800,00 € (2) x 0,30 = 8 396,64 € TTC.

6) d'autoriser le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier,

7) de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

AUTRES TYPES DE CONTRATS : ECLAIRAGE DU VILLAGE D'AUBIAT SUITE ENFOUISSEMENT B.T.

Délibération n°2015/09/23/05

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.).

L'estimation des travaux «Eclairage du village d'Aubiat suite enfouissement BT » correspondant aux conditions économiques actuelles, s'élève à 24 000,00 €. H.T.

Conformément aux décisions prises par son comité, le S.I.E.G. peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant hors taxes pour les travaux d'éclairage public, et en demandant à la commune un fonds de concours (auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'écotaxe) soit : 12 003,78 €

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le montant de la TVA grevant ces travaux sera récupéré par le S.I.E.G par le biais du fonds de compensation de la TVA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1) d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par le Maire,

2) de demander l'inscription de ces travaux au S.I.E.G.,

3) de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses à 12 003,78 € et d'autoriser le Maire à verser cette somme, après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.,

4) d'autoriser le Maire à viser la convention de financement de ces travaux et tous les documents relatifs à ce dossier,

5) de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 23 septembre 2015**Feuillet : 2015/09/23**Page 5***URBANISME : APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU POS*****Délibération n°2015/09/23/06***

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.123-13-1 et L.123-13-3 ;

Vu le Plan d'Occupation des Sols approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 09 juin 1989 ;

Vu les modifications n° 1;2 ;3 et 4 du POS approuvé es par délibérations du Conseil Municipal du 19 février 1993, 05 septembre 1997, du 30 mars 2004 et du 29 novembre 2005 ;

Vu les révisions simplifiées n° 1 et 2 POS approuvé es par délibérations du conseil municipal du 29 novembre 2005 ;

Vu la modification simplifiée n° 1 du POS approuvée par délibération du conseil municipal du 30 mai 2013 ;

Vu l'arrêté du maire du 22 mars 2015 engageant la modification simplifiée n° 2 du plan d'occupation des sols en vue de modifier le règlement de la zone UJ ;

Vu le bilan, présenté par Monsieur le Maire au Conseil Municipal, de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme ;

Vu qu'aucune observation n'a été formulée sur le projet par le public ;

Considérant que le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme est prêt à être approuvé ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'approuver la modification simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols, telle qu'elle est annexée à la présente délibération.

Le dossier de Plan d'Occupation des Sols modifié comprend l'arrêté du Maire, le rapport de présentation, une copie de l'avis de consultation et du registre des remarques et le plan de la zone dont le règlement est modifié.

Le Plan d'Occupation des Sols modifié est tenu à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Sous-Préfecture d'Issoire.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention au journal diffusé dans le département.

La présente délibération deviendra exécutoire à compter de sa réception en Sous-Préfecture, sous réserve de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

INTERCOMMUNALITE : RAPPORTS ANNUELS 2014 DU SIVOM***Délibération n°2015/09/23/07***

Monsieur le Maire donne connaissance du rapport annuel du service de l'eau et celui du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de l'année 2014 établis par le SIVOM de la Région d'Issoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le rapport annuel du service public de l'eau et celui du SPANC établis pour l'année 2014 par le SIVOM de la Région d'Issoire.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 23 septembre 2015**Feuillet : 2015/09/23**Page 6*

SUBVENTIONS : MOTO CLUB COMBELLOIS***Délibération n°2015/09/23/08***

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal la demande de subvention du « Moto Club Combellois » qui sollicite une subvention pour avoir organisé la Coupe de France Tout terrain d'Endurance des régions le dimanche 30 août 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association « Moto Club Combellois ».

SUBVENTIONS : PETANQUE COMBELLOISE***Délibération n°2015/09/23/09***

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle à la Pétanque Combelloise qui a acquis un chauffage mobile pour le boulodrome couvert qui sert aussi aux pratiquants de la Boule Combelloise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à la Pétanque Combelloise.

DOMAINE ET PATRIMOINE – DEMANDE D'ACQUISITION D'UN TERRAIN COMMUNAL***Délibération n°2015/09/23/10***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur BOEGLIN Jérôme sollicite la commune pour acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée section AW n°281 qui jouxte sa propriété avenue des Costilles.

Considérant que les zones constructibles actuelles de la commune sont fortement impactées par le plan de prévention du risque inondation et le plan de prévention des risques miniers en cours d'élaboration ;

Considérant que cette parcelle, actuellement constructible, permet aussi d'accéder aux parcelles situées au nord de cette dernière depuis l'avenue des Costilles et que ces parcelles pourraient faire l'objet d'une ouverture à la construction dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) dont l'étude va débiter ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à la majorité (pour : dix sept voix et abstentions : deux) d'ajourner la décision de vendre ce terrain.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2015

Feuillet : 2015/09/23

Page 7

FINANCES LOCALES – DECISIONS MODIFICATIVES

Délibération n°2015/09/23/11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, au budget principal, les modifications budgétaires détaillées ci-dessous :

Libellé	Augmentation des dépenses		Augmentation des recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Entretien de terrains	61521	3 500,00		
Primes d'assurances	616	12 000,00		
Charges autres EPL	65737	1 000,00		
Dépenses imprévues	022	20 200,00		
Dotation Solidarité Rurale	74121			28 700,00
Dotation nationale de péréquation	74127			8 000,00
Total section de fonctionnement		36 700,00		36 700,00

FINANCES LOCALES – DECISIONS MODIFICATIVES

Délibération n°2014/09/23/12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, au budget de la cantine scolaire, les modifications budgétaires détaillées ci-dessous.

Libellé	Augmentation des dépenses		Augmentation des recettes	
	Article	Montant	Article	Montant
Participation des communes			74741	1000,00
Virement à la section investissement	023	1 000,00		
Total section de fonctionnement		1 000,00		1 000,00
Autres immo corporelles	2188	1 000,00		
Virement de la section Fonctionnement			021	1 000,00
Total section d'investissement		1 000,00		1 000,00

Travaux

Nouvelle mairie :

Les travaux de la nouvelle mairie se poursuivent normalement et Mr Alain VALLADE, Adjoint, photos à l'appui, explique l'avancement des travaux de maçonnerie, d'étanchéité, d'installation de chauffage, de pose des fenêtres et portes. Monsieur le Maire rappelle que les réunions de chantier ont lieu le mardi matin.

Colonne de transfert : village d'Aubiat :

Les travaux sont presque terminés par l'entreprise CHEVALIER.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**Séance du 23 septembre 2015****Feuillet : 2015/09/23****Page 8**

Stade de Basse-Combelle :

La main courante a été installée par l'entreprise SERVANET durant les mois de juillet et d'août.

Opération COCON :

Les travaux d'isolation des écoles d'Auzat et de la Combelle et de la salle polyvalente, réalisés par l'entreprise Jacques et Cie, sont terminés.

Carrefour la Matelle :

Les travaux, confiés par le Conseil Départemental à l'entreprise CHEVALIER, vont débiter.

Travaux du service technique

Mr Alain VALLADE, Adjoint, détaille les principaux travaux, photos à l'appui, réalisés par le service en plus de ses activités régulières : WC pour personne à mobilité réduite à l'école de la Combelle , pose d'un évier dans la cantine scolaire, installation d'étagères dans les 2 écoles, réalisation et pose d'un garde-corps métallique dans la rue de Peillaras, demandé par les habitants et réalisé par Mr REDONDIE (actuellement en stage au service technique).

Subventions

Le Conseil Municipal, sollicité par le Collège de Brassac-Les Mines pour subventionner un voyage scolaire devant se dérouler en janvier 2016, donne un accord de principe pour une subvention de 20 € par élève domicilié dans la commune.

Affaires foncières

Dans le cadre de l'étude des travaux de voirie du village, qui seront réalisés après les travaux d'assainissement, d'adduction d'eau, d'enfouissement des réseaux électriques et de télécommunications, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour que le Maire négocie avec les particuliers propriétaires riverains de la place centrale dans le cas où le projet nécessiterait des acquisitions foncières. L'EPF/Smaf pourrait être sollicité pour ces transactions.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe au Maire pour mettre en vente le terrain acquis pour recevoir la station d'épuration des eaux usées du village d'Aubiat dont le projet a été abandonné au profit de la colonne de transfert en cours de finition.

Questions diverses

Signalement : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait un signalement au Procureur de la république et à la Sous-Préfète du comportement d'un individu qui a fortement perturbé la fête « Auzat Autrefois » en plus de terroriser ses voisins.

Frais de scolarité : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune de Brassac-Les Mines a décidé d'appliquer les frais de scolarité aux communes de résidence seulement à compter de l'année 2016 et qu'il souhaite qu'une décision commune soit prise en conseil communautaire pour éviter des inscriptions à l'extérieur de chaque commune ceci pour conserver les postes d'enseignants.

Accueil des réfugiés : Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a été interpellé par une habitante prête à mettre un logement à disposition d'une famille de réfugiés. Le Conseil Municipal, même s'il est sensible à cette cause, juge l'aide insuffisante de l'Etat (1 000 €) et constate que la commune ne dispose pas des structures nécessaires à l'accompagnement de ces familles.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 23 septembre 2015**Feuillet : 2015/09/23**Page 9*

Utilisation des défibrillateurs : La première réunion concernant l'utilisation des défibrillateurs a réuni 25 personnes à Auzat. La seconde aura lieu dimanche 27 septembre à la Combelle. Il est prévu aussi de mettre en place des séances pour l'utilisation des extincteurs.

Téléphonie : Mr Jérôme PLAZANET, Adjoint, indique que le standard téléphonique de la mairie a été piraté en juillet pendant un week-end qui généré un surcoût de 570 € pour 110 appels en direction de la Gambie. Une plainte est en cours de déposition pour bénéficier d'un remboursement d'Orange qui a signalé ce détournement.

Une renégociation des contrats des portables a permis d'en supprimer un et de ramener le coût de 110 € à 65 € par mois.

Pour la Mairie et l'école de la Combelle, les abonnements, en traitant avec la société SCT télécom, sont diminués de 564,65 € H.T. à 371,05 € H.T. par mois soit une économie de 193,60 € avec communications illimitées. L'engagement porte sur 12 mois et la société SCT télécom prend à sa charge les coûts restants des contrats SFR. Le Conseil Municipal, donne, à l'unanimité, son accord au Maire pour viser le nouveau contrat

Cantine scolaire : J. PLAZANET, Adjoint, indique au Conseil Municipal que les rationnaires à la cantine scolaire ont augmenté de 25 % par rapport à la fin de l'année scolaire et implique l'acquisition d'un chariot liaison chaude d'un montant H.T. de 2 100 €. Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, son accord à cet achat, pour aussi l'achat de vaisselle à mettre à la chambre Chaude (455 €) ainsi qu'un percolateur de 15 litres (230 €)

Bourse au permis de conduire : J. PLAZANET, Adjoint, indique au Conseil Municipal qu'un jeune a bénéficié de ce soutien en 2015 et que le stage avec le personnel d'entretien des écoles s'est bien passé. Trois jeunes seraient prêts à solliciter cette aide pour l'année 2016.

Quartier commercial : Le financement de l'étude de faisabilité de ce projet pourrait être validée prochainement par le conseil communautaire.

Réunion SCOT : La réunion pour la révision n°1 du SCOT a permis d'évoquer le PPRI et le PPRM et la répartition du nombre de permis de construire dont pourraient bénéficier les communes selon des modalités de calcul qui posent des interrogations. Monsieur le Maire précise que la réalisation d'une colonne de transfert plutôt qu'une station d'épuration en nombre d'habitants limités (50 habitants) devrait permettre d'ouvrir des terrains à la construction au village d'Aubiat.

Réunion communes minières de France : Monsieur le Maire, accompagné d'Alain VALLADE, pour la commune, ont participé à la réunion des communes minières de France et il indique que les autres communes concernées par les plans de prévention du risque minier rencontrent les mêmes problématiques mais le traitement par les services de l'Etat semble différent et moins rigide, notamment dans le département du Nord.

Colis aux personnes âgées : J.F. LAMOUREUX, Conseiller Municipal, demande si les personnes âgées sont destinataires d'un colis. Le CCAS distribuait auparavant un colis et l'a remplacé par l'après-midi récréatif.

Marché à la Combelle : Il se tiendra samedi 26 septembre en fin d'après-midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL*Séance du 23 septembre 2015**Feuillet : 2015/09/23**Page 10***LISTE DES DELIBERATIONS**

Numéro de la délibération	Objet
2015/09/23/01	Agenda d'accessibilité programmée
2015/09/23/02	Aménagement de sécurité rue Germinal
2015/09/23/03	Chaudière des logements de la résidence Emile Zola
2015/09/23/04	Enfouissement des réseaux France Télécom dans le village d'Aubiat
2015/09/23/05	Eclairage du village d'Aubiat suite enfouissement B.T.
2015/09/23/06	Approbation de la modification simplifiée n°2 du POS
2015/09/23/07	Rapports annuels 2014 du SIVOM
2015/09/23/08	Moto Club Combellois
2015/09/23/09	Pétanque Combelloise
2015/09/23/10	Demande d'acquisition d'un terrain communal
2015/09/23/11	Décisions modificatives – Budget principal
2015/09/23/12	Décisions modificatives – Budget cantine scolaire
	Sans délibération : - Travaux : nouvelle Mairie, colonne de transfert village d'Aubiat, Stade de Basse-Combelle, opération COCON, carrefour la Matelle. - Travaux du service technique - Subventions collège de Brassac - Affaires foncières Questions diverses : - Signalement - Frais de scolarité - Accueil des réfugiés - Utilisation des défibrillateurs - Téléphonie - Cantine scolaire - Bourse au permis de conduire - Quartier commercial - Réunion SCOT - Réunion communes minières de France - Colis aux personnes âgées - Marché à La Combelle